

CHARTRE ÉTHIQUE

Brahma Kumaris France



Brahma Kumaris France («l'Association») est une association déclarée à but non-lucratif. Depuis 1980 elle offre au public, dans chacune de ses antennes (un «Centre»), un espace d'étude et de réflexion autour de la pratique de la méditation du Raja Yoga. Les diverses activités - individuelles ou collectives - ouvertes au public le sont sans discrimination de race, de nationalité ou de religion et sans condition d'adhésion à l'Association.

Les Centres se veulent des espaces favorisant la paix intérieure, le développement spirituel et la redécouverte de ses qualités originelles dans une atmosphère d'échanges fondés sur le respect. Ces valeurs sont soutenues par le respect de quelques principes mis en œuvre par l'Association depuis sa création et qui sont formalisés dans la présente charte.

- ❖ 1. La méditation du Raja Yoga, activité principale de l'Association, n'étant pas un substitut aux soins de santé, le Centre ne peut intervenir en aucune façon dans les traitements médicaux que pourraient prendre certaines personnes ni donner de conseils dans ce domaine.
- ❖ 2. Il est souligné que la participation aux activités du Centre, à quelque niveau que ce soit, ne décharge en aucune manière les participants, réguliers ou occasionnels, de leurs responsabilités familiales, sociales, professionnelles et civiques.
- ❖ 3. Il est offert à toute personne souhaitant s'inscrire aux activités régulières délivrées par le Centre, un premier entretien au cours duquel la personne s'informe des principes de fonctionnement de l'Association et des activités proposées par le Centre - et évalue leur compatibilité avec sa propre recherche personnelle. Elle décide ensuite, si elle le souhaite, et conjointement avec les animateurs du Centre, des modalités et de la périodicité de sa participation aux activités régulières du Centre.
- ❖ 4. Le Centre se réserve le droit d'en refuser l'accès à toute personne dont l'attitude ou le comportement irait à l'encontre de la nature de l'activité du Centre ou de son éthique ou encore serait de nature à troubler l'ordre public.
- ❖ 5. Le Centre peut proposer de cesser, d'interrompre ou de moduler le rythme de la participation aux activités du Centre d'une personne, dans l'intérêt même de cette personne.
- ❖ 6. Les participants sont libres de cesser, d'interrompre ou de moduler le rythme de leur participation aux activités du Centre. Afin de faciliter la gestion des activités du Centre, il sera recommandé d'en informer oralement l'un des animateurs.
- ❖ 7. Le Centre n'ouvre pas ses activités régulières aux enfants de moins de seize ans. Jusqu'à dix-huit ans, les adolescents souhaitant suivre un cours d'initiation à la méditation Raja Yoga, ne seront admis qu'en présence de leurs parents ou de leur représentant légal ou avec une autorisation expresse de ces derniers. Les parents qui participent à une activité du Centre accompagnés de leur enfant, le font de leur propre initiative et sous leur pleine responsabilité.
- ❖ 8. Les participants sont informés de la gratuité des activités délivrées sur une base régulière par le Centre dans ses locaux, ainsi que de la gratuité des conférences, séminaires ou autres activités ponctuelles. Pour ces dernières, il peut toutefois être demandé une participation aux frais encourus (repas, location de salle, par exemple). Les participants sont également informés de la possibilité d'offrir des dons ou des contributions aux frais de fonctionnement du Centre qu'ils fréquentent. Ces dons ou contributions ne peuvent couvrir aucune rémunération, tous les responsables de l'Association et les animateurs des Centres offrent leurs services sur une base volontaire et bénévole.
- ❖ 9. Pour toute information ou remarque, vous pouvez prendre contact avec le siège de l'Association : 74, rue Orfila - 75020 Paris - Tel. 01 43 58 44 27 - Mèl : bkfrance@wanadoo.fr

La participation aux activités offertes par un Centre implique l'acceptation pleine et entière de cette charte.



Mai 2004

François Becher
Président Brahma Kumaris France

CHARTRE ETHIQUE
Brahma Kumaris France

Brahma Kumaris France («l'Association») est une association déclarée à but non-lucratif. Elle offre au public, dans chacune de ses antennes (un «Centre»), un espace d'étude et de réflexion autour de la pratique de la méditation du Raja Yoga.. Diverses activités – individuelles ou collectives – sont ouvertes au public sans discrimination de race, de nationalité ou de religion et sans condition d'adhésion à l'Association.

Les Centres se veulent des espaces favorisant la paix intérieure, le développement spirituel et la redécouverte de ses qualités originelles dans une atmosphère d'échanges fondés sur le respect. Ces valeurs seront soutenues en suivant les principes suivants :

- ❖ 1. La méditation Raja yoga, activité principale de l'Association, n'étant pas un substitut aux soins de santé, le Centre ne peut intervenir en aucune façon dans les traitements médicaux que pourraient prendre certaines personnes ni donner de conseils dans ce domaine.
- ❖ 2. Il est souligné que la participation aux activités du Centre, à quelque niveau que ce soit, ne décharge en aucune manière les participants, réguliers ou occasionnels, de leurs responsabilités familiales, sociales, professionnelles et civiques.
- ❖ 3. Il est offert à toute personne souhaitant s'inscrire aux activités régulières délivrées par le Centre, un premier entretien au cours duquel la personne s'informe des principes de fonctionnement de l'association et des activités proposées par le Centre - et évalue leur compatibilité avec sa propre recherche personnelle.

Elle décide ensuite, si elle le souhaite, et conjointement avec les animateurs du Centre, des modalités et de la périodicité de sa participation aux activités régulières du Centre.

- ❖ 4. Le Centre se réserve le droit d'en refuser l'accès à toute personne dont l'attitude ou le comportement irait à l'encontre de la nature de l'activité du Centre ou de son éthique ou encore serait de nature à troubler l'ordre public.
- ❖ 5. Le Centre peut proposer de cesser, d'interrompre ou de moduler le rythme de la participation aux activités du Centre d'une personne, dans l'intérêt même de cette personne.

- ❖ 6. Les participants sont libres de cesser, d'interrompre ou de moduler le rythme de leur participation aux activités du Centre. Afin de faciliter la gestion des activités du centre, il sera recommandé d'en informer oralement l'un des animateurs.
- ❖ 7. Le Centre n'ouvre pas ses activités régulières aux enfants de moins de seize ans. Jusqu'à dix-huit ans, les adolescents souhaitant suivre un cours d'initiation à la méditation Raja Yoga, ne seront admis qu'en présence de leurs parents ou de leur représentant légal ou avec une autorisation expresse de ces derniers.
Les parents qui participent à une activité du centre accompagnés de leur enfant, le font de leur propre initiative et sous leur pleine responsabilité.
- ❖ 8. Les participants sont informés de la gratuité des activités délivrées sur une base régulière par le Centre dans ses locaux, ainsi que de la gratuité des conférences, séminaires ou autres activités ponctuelles. Pour ces dernières, il peut toutefois être demandé une participation aux frais encourus (repas, location de salle, par exemple).

Les participants sont également informés de la possibilité d'offrir des dons ou des contributions aux frais de fonctionnement du Centre qu'ils fréquentent. Ces dons ou contributions ne peuvent couvrir aucune rémunération, tous les responsables de l'Association et les animateurs des Centres offrant leurs services sur une base volontaire et bénévole.

- ❖ 9. Pour toute information ou remarque, vous pouvez prendre contact avec le siège de l'Association : 74, rue Orfila – 75020 Paris -Tel. 01 43 58 44 27 – Mél. : bkfrance@wanadoo.fr

La participation aux activités offertes par un Centre implique l'acceptation pleine et entière de cette charte.

Mai 2004

François Becher
Président Brahma Kumaris France